

*MODE D'EMPLOI

- → TENEZ À JOUR les informations administratives.
- → METTEZ À JOUR les mouvements de vos effectifs.
- → RENSEIGNEZ les informations concernant vos salariés.
- → GÉREZ la prestation Noël.



Sommaire

- 1. Désigner un gestionnaire de l'Espace Employeur Page 3
- 2. Se connecter à l'Espace Employeur Page 4
- 3. Le menu de l'Espace Employeur Page 6
- 4. La rubrique « Entreprises » Page 7
- 5. La rubrique « Entreprises » : modification Page 8
- 6. La rubrique « Salariés » Pages 9-10
- 7. La rubrique « Salariés » : création d'un salarié Pages 11-12
- 8. La rubrique « Salariés » : création de bénéficiaire Page 13
- 9. La rubrique « Salariés » : icônes de gestion Pages 14-15
- 10. La rubrique « Salariés » : modification Page 16
- 11. La rubrique « Salariés » : sortir un salarié des effectifs Page 17
- 12. La rubrique « Salariés » : exporter et archiver Page 18
- 13. La rubrique « Prestation Noël » Page 19

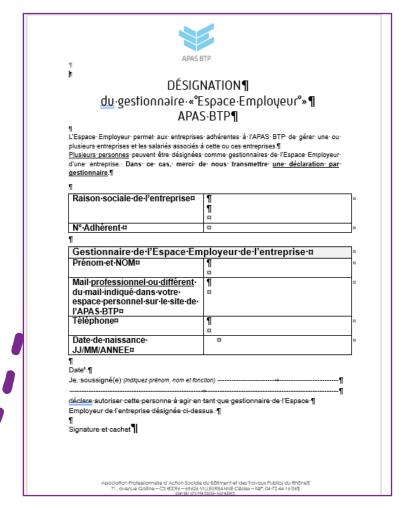
1. Désigner un gestionnaire de l'Espace Employeur

- L'Espace Employeur d'une entreprise ou d'un CSE est uniquement accessible pour des personnes désignées gestionnaires.
- Les gestionnaires d'un Espace Employeur sont désignés par l'entreprise ou le CSE.

Pour le(s) désigner, l'entreprise ou le CSE doit transmettre à l'APAS BTP le document « Désignation du gestionnaire Espace Employeur »

renseigné et signé.

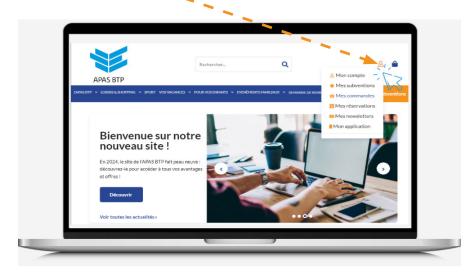
- Le document est à transmettre à contact@apasbtp.fr
- Ce document est disponible sur demande et en téléchargement sur notre site dans la rubrique «Documents Entreprise Adhérente / Dossier ESPACE EM-PLOYEUR».
- Une fois ce document reçu et traité, l'APAS BTP donne au gestionnaire l'accès à l'Espace Employeur et lui transmet son identifiant et son mot de passe.
 - Plusieurs personnes peuvent être désignées comme gestionnaires d'une même entreprise ou CSE.
 - Nous vous demandons de nous transmettre un document par entreprise ou CSE et par gestionnaire.
 - Merci de nous informer par mail lorsqu'une personne cesse d'être gestionnaire pour que nous puissions supprimer ses droits de gestion de l'Espace Employeur de votre entreprise ou CSE.



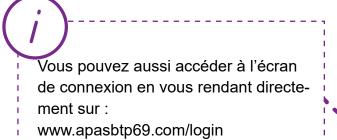
2. Se connecter à l'Espace Employeur

Vous êtes gestionnaire de l'Espace Employeur de votre entreprise ou CSE ? Vous êtes donc autorisé à consulter et modifier les iformations liées à votre entreprise et CSE et aux salariés qui y sont rattachés. 1e étape : connectez-vous !

- 1. Pour vous connecter à l'Espace Employeur, rendez vous sur le site de l'APAS BTP : apasbtp69.com
- 2. Cliquez sur l'icône 各 située en haut en droite de l'écran puis sur « Mon compte » pour accéder à la page de connexion.



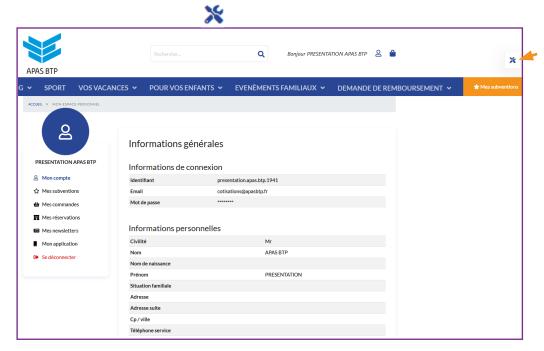
3. Connectez-vous en renseignant le nom d'utilisateur et le mot de passe transmis par l'APAS BTP.





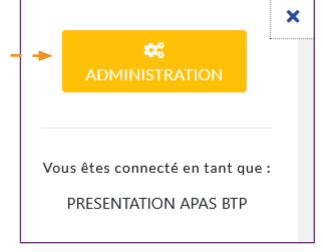
2. Se connecter à l'Espace Employeur

1. Une fois connecté, vous accédez à la page « Informations générales ».



2. Cliquez sur l'icône située en haut à droite de l'écran.

3. Une fenêtre s'ouvre : cliquez sur le bloc orange « Administration ». — — —

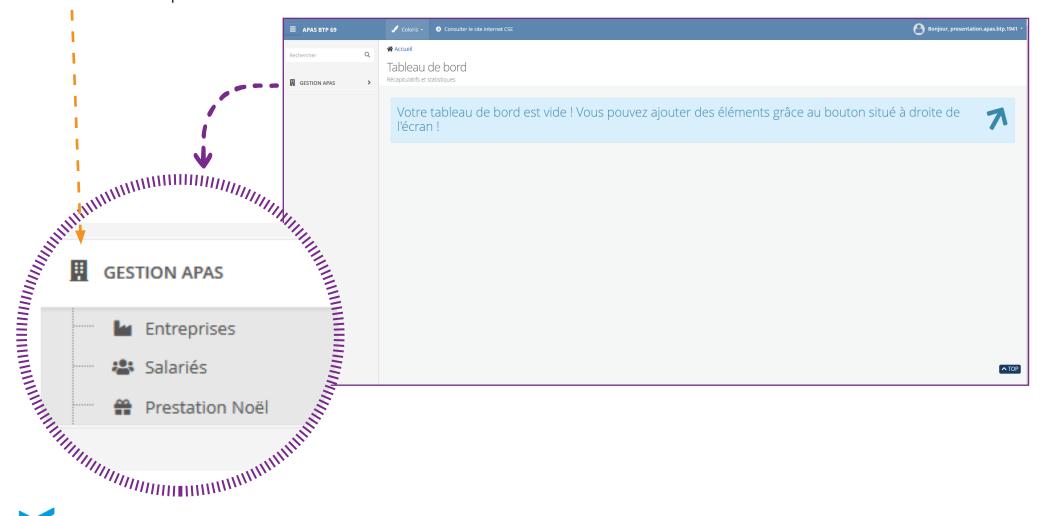


3. Le menu de l'Espace Employeur

Vous voilà dans votre Espace Employeur!

En cliquant sur le menu « Gestion APAS », vous avez accès :

- a la ou les entreprises ou CSE que vous gérez,
- à la liste des salariés associés à cette ou ces entreprises,
- à la prestation Noël.

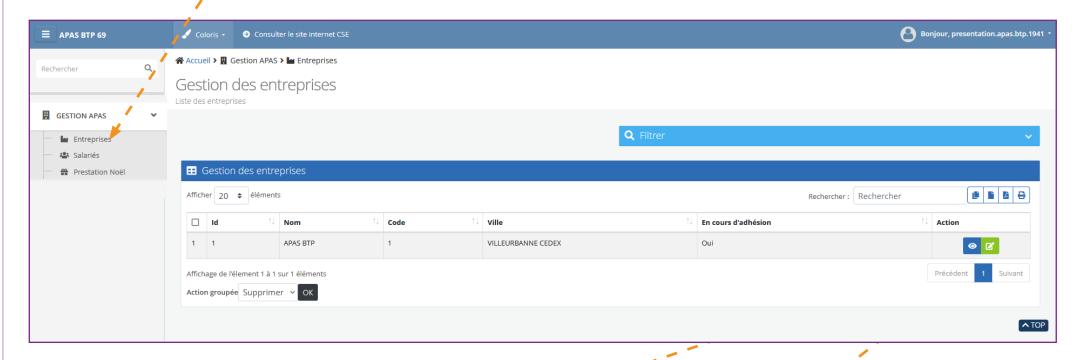


4. La rubrique « Entreprises »

En cliquant sur « Entreprises » dans le menu « Gestion APAS »,

vous accédez à l'écran « Gestion des entreprises » sur lequel s'affiche la liste du (des) CSE ou entreprise(s) géré(s).

Dans l'exemple ci-dessous, l'entreprise gérée est l'APAS BTP.





En cliquant sur l'icône « Voir »,

vous visualisez toutes les informations renseignées dans la fiche de l'entreprise sans pouvoir les modifier.



En cliquant sur l'icône « Modifier »,

vous accédez aux informations renseignées dans la fiche de l'entreprise et vous pouvez les modifier : voir page 8.



Les champs grisés dans les fiches ne peuvent pas être modifiés. Si vous souhaitez y apporter des modifications,

N'oubliez pas d'ENREGISTRER vos modifications.

veuillez nous contacter.

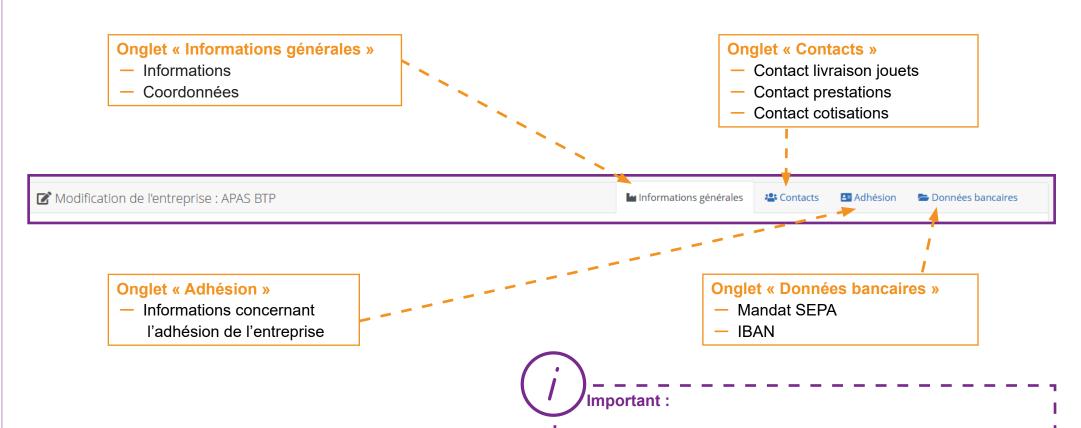
5. La rubrique « Entreprises » : modification

En cliquant sur l'icône « Modifier »



, vous avez accès à un nouvel écran avec 4 onglets :

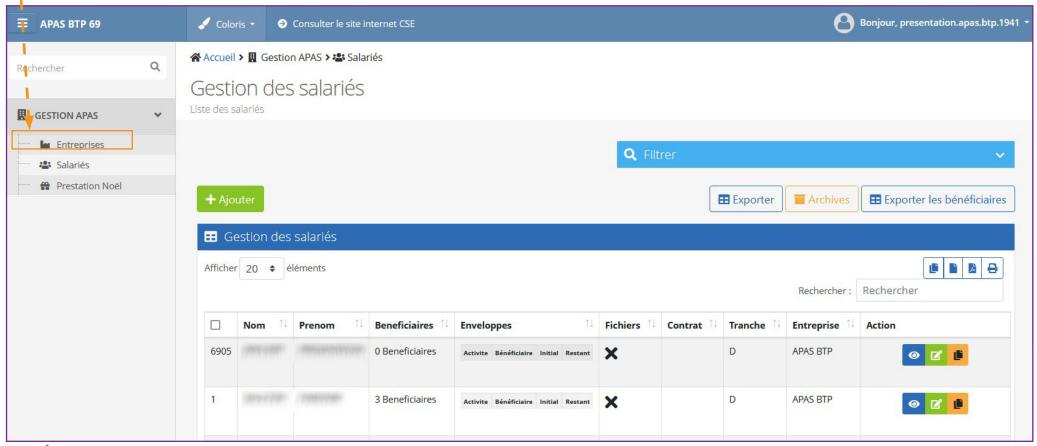
- Informations générales.
- Contacts.
- Adhésion.
- Données bancaires.



6. La rubrique « Salariés »

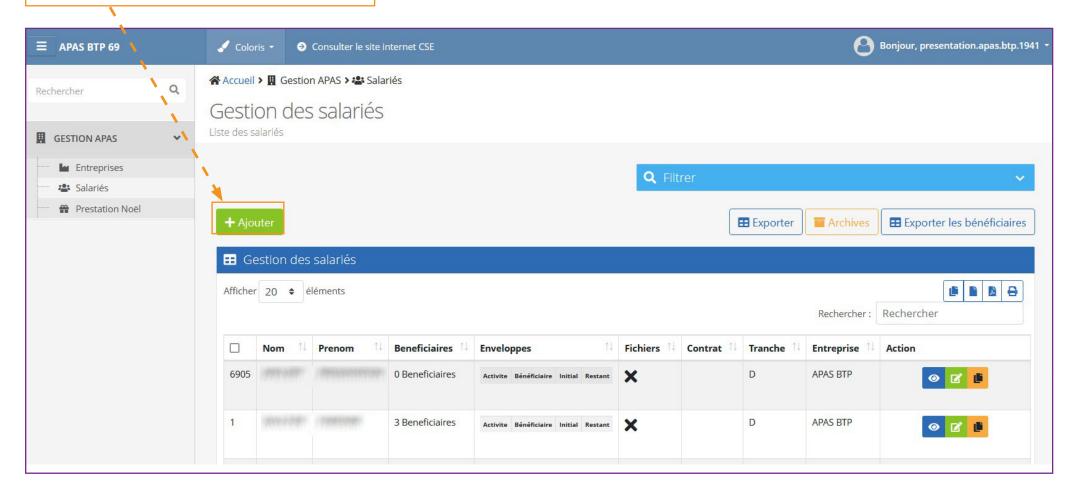
En cliquant sur « Salariés » dans le menu « Gestion APAS », vous accédez à l'écran « Gestion des salariés » sur lequel s'affiche la liste des salariés de (des) entreprise(s) ou CSE gérés. Dans cette rubrique, vous pouvez :

- ajouter un nouveau salarié,
- exporter la liste de vos salariés,
- consulter les salariés archivés (sortis des effectifs),
- exporter les bénéficiaires,
- faire une recherche grâce aux filtres ou au champ «Recherche»,
- modifier ou dupliquer la fiche d'un salarié.



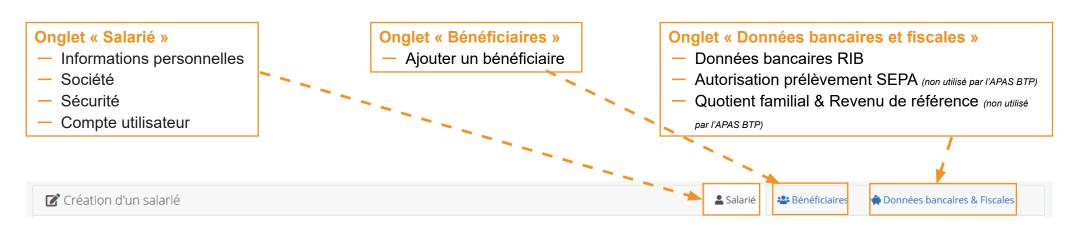
6. La rubrique « Salariés »

En cliquant sur « + Ajouter », vous accédez à la création d'un nouveau salarié.



7. La rubrique « Salariés » : création d'un salarié

Après avoir cliqué sur l'icône « Ajouter », + Ajouter vous avez accès à un nouvel écran avec 3 onglets :





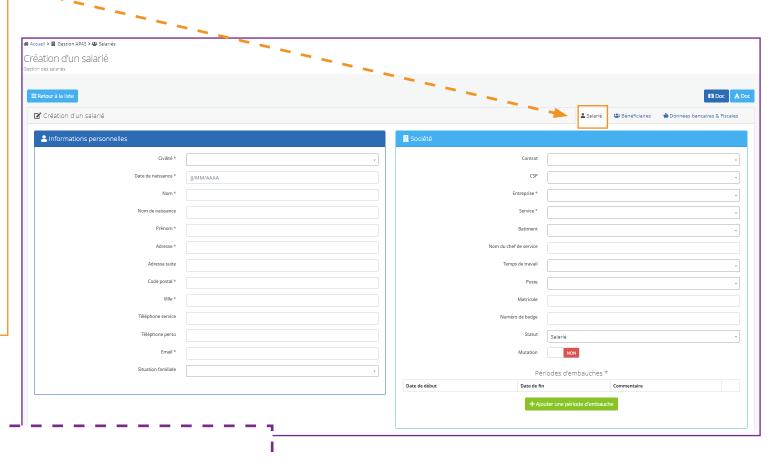
- Lorsque vous avez créé un salarié et à partir de la date de début de contrat que vous aurez indiqué, celui-ci a accès à son Espace personnel.
- Pour se connecter la 1e fois à son Espace personnel, il devra renseigner son identifiant toujours constitué de ses prénom, nom et année de naissance tous séparés d'un point (ex. : jeanne.dupont.1978) ainsi que son mot de passe provisoire, identique à l'identifiant.
- Le salarié devra modifier ce mot de passe provisoire lors de cette 1e connexion pour le mot de passe de son choix.
- Vous pouvez lui envoyer ces informations lors de la création en cliquant sur « Envoyer le mot de passe généré par mail ».

7. La rubrique « Salariés » : création d'un salarié

Comme expliqué à la page précédente, la création d'un nouveau salarié consiste en l'enregistrement d'informations dans 3 onglets dont l'onglet Salarié.

L'onglet «Salarié» contient des champs obligatoires, indiqués par une astérisque* dont voici la liste :

- Informations personnelles
 - Civilité
 - Date de naissance
 - Nom
 - Prénom
 - Adresse, CP, Ville
 - Email
- Société
 - Entreprise
 - Service
 - Périodes d'embauches (date de début).



Important :

- Les champs grisés dans les fiches ne peuvent pas être modifiés.
 Si vous souhaitez y apporter des modifications, veuillez nous contacter.
- N'oubliez pas d'ENREGISTRER vos modifications.



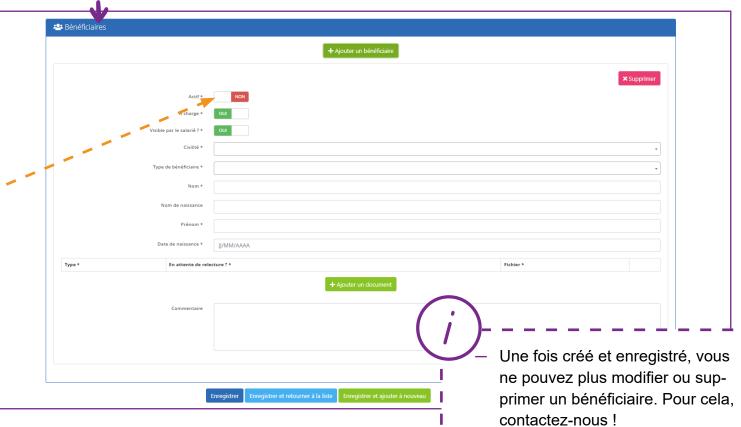
8. La rubrique « Salariés » : création de bénéficiaire



L'onglet «Bénéficiaires» permet de créer un ou plusieurs bénéficiaires du salarié.

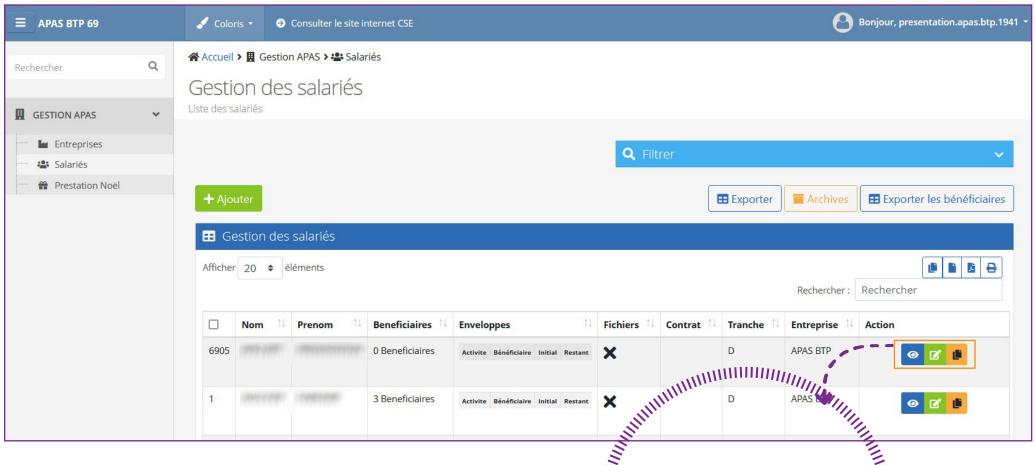
L'onglet « Bénéficiaire » de la fiche Salarié contient des **champs obligatoires**, indiqués par une **astérisque*** dont voici la liste :

- Actif (indiquez OUI)
- A charge (indiquez OUI)
- Visible par le salarié (indiquez OUI)
- Civilité
- Type de bénéficiaire
- Nom
- Prénom
- Date de naissance

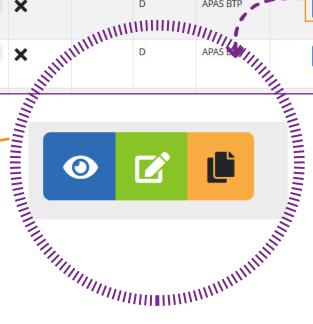


leur Espace personnel.

9. La rubrique « Salariés » : icônes de gestion



Ces icônes permettent de gérer les fiches des salariés : consultez la page suivante pour plus d'informations.



9. La rubrique « Salariés »: icônes de gestion



En cliquant sur l'icône « Voir », vous visualisez toutes les informations renseignées dans la fiche du salarié <u>sans</u> pouvoir les modifier.





En cliquant sur l'icône « Modifier », vous accédez aux informations renseignées dans la fiche du salarié et vous pouvez les modifier.



En cliquant sur l'icône « Dupliquer », vous dupliquez la fiche du salarié et créez donc une nouvelle fiche contenant les mêmes informations.

Quotient familial & Revenu de référence (non utilisé

par l'APAS BTP)

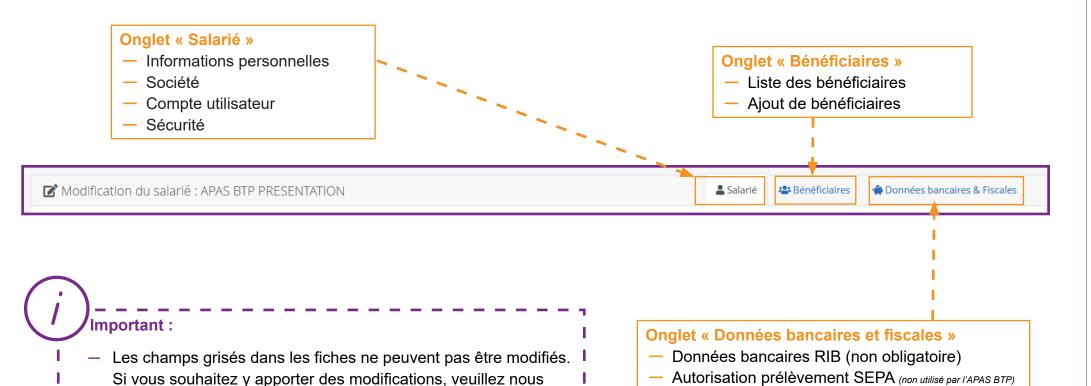
10. La rubrique « Salariés » : modification

En cliquant sur l'icône «Modifier»



, vous avez accès à un nouvel écran avec 3 onglets :

- Salarié.
- Bénéficiaires.
- Données bancaires et fiscales.



contacter.

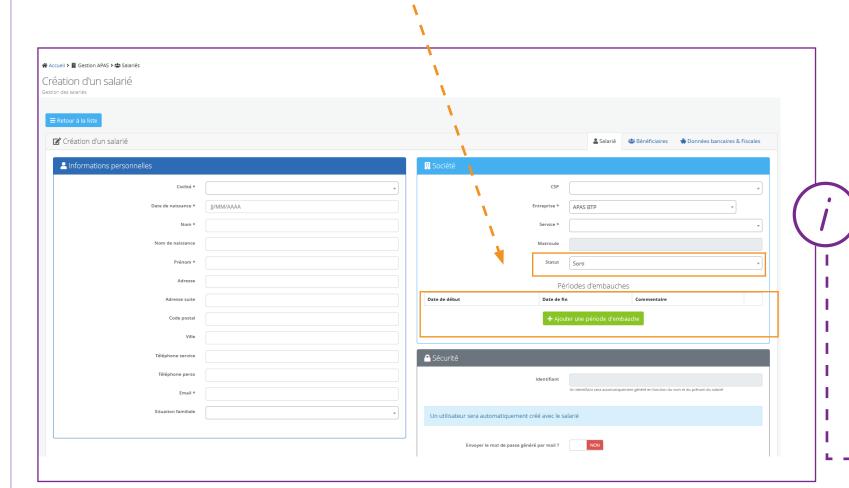
Page 16

N'oubliez pas d'ENREGISTRER vos modifications.

11. La rubrique « Salariés » : sortir un salarié des effectifs

Pour sortir un salarié de vos effectifs (l'archiver), suite à une fin de contrat ou un départ à la retraite, vous devez :

- dans les 2 cas, indiquer obligatoirement une date de fin dans « Périodes d'embauches »
- choisir dans la liste le statut « Sorti » pour une fin de contrat, et « Retraité » pour un départ en retraite.



Important:

 L'archivage des archivés est enregistré la nuit. Ce délai est donc nécessaire pour qu'un salarié soit visible dans les archives et supprimé de vos effectifs.

12. La rubrique « Salariés » : exporter et archiver

En cliquant sur « Exporter »,

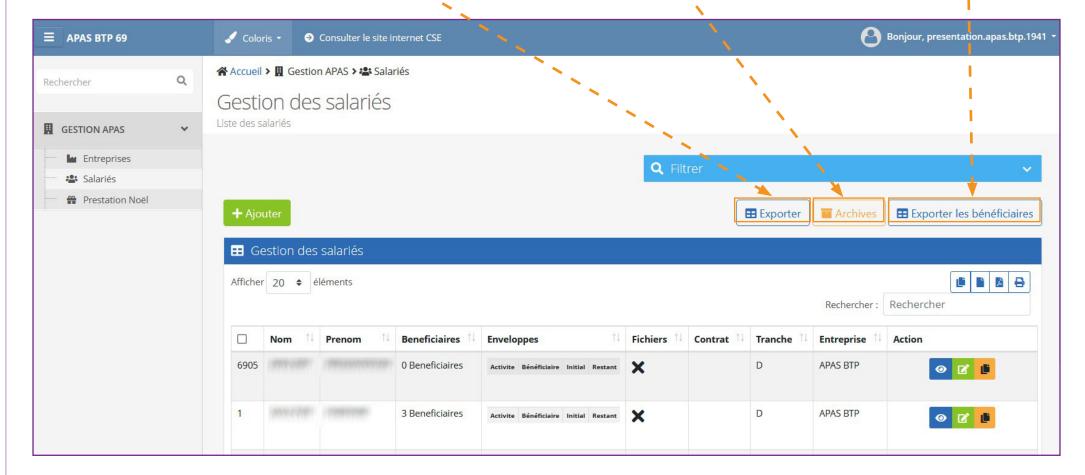
vous exportez la liste des salariés sous format .xls (Excel).

En cliquant sur « Archives »,

vous accédez à la liste des salariés archivés ou sortis des effectifs de votre entreprise.

En cliquant sur « Exporter les bénéficiaires »,

vous exportez la liste des bénéficiaires des salariés sous format .xls



13. La rubrique « Prestation Noël »

Chaque année, l'APAS BTP 69 offre un cadeau aux enfants des salariés, selon des critères d'attribution précis. L'Espace Employeur permet aux entreprises et CSE de gérer cette prestation Noël et de :

- consulter les assignations de cadeaux,
- ajouter, modifier et supprimer des assignations de cadeaux.



NOTICE EXPLICATIVE

Noël 2024

Cette notice explicative est à destination des CSE et entreprises adhérents à l'APAS BTP 69.

Elle détaille comment :

- ✓ Accéder aux assignations de cadeaux Page 2.
- ✓ Modifier une assignation Page 3.
- ✓ **Supprimer** une assignation Page 4.
- ✓ Ajouter une assignation Page 5.
- ✓ Mettre à jour votre adresse de livraison et la personne contact Page 6.



Vous n'avez pas accès à l'Espace Employeur?

Consultez la page 7 de cette notice.

APAS BTP 69 – Notice explicative Noël 2024. Mise à jour : juillet 2024

(i).

Important:

Il est très important de vérifier et mettre à jour votre « Contact livraison jouets » dans votre fiche Entreprise, onglet Contacts.

Une notice explicatice spécifique est à votre disposition sur notre site dans les Documents Entreprise Adhérente / NOËL.







Contactez:

Aurélie ALVADO

contact@apasbtp.fr

tél. 04 72 44 16 05